Travaux bruyants, bricolage, jardinage

Bonny-sur-Loire

Les horaires fixés par l'arrêté municipal



Arrêté Bruit de Voisinage, 13 novembre 2021, article 6.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/45040-bonny-sur-loire/